

Hébergement - logement : à Meaux, une permanence pour aider aux démarches



DOMICILIATION

LOGEMENT

SANS ABRIS

23/04/2025

À Meaux, une "permanence Daho/Dalo" assurée par des bénévoles du Secours Catholique accompagne des personnes sans abri ou hébergées de façon très

précaire à établir un recours pour faire valoir leur droit à un logement pérenne.

« *Est-ce que tu as compris, ou bien est-ce que je te lis tout haut ?* » Evelyne, bénévole, s'est installée à côté de William*, autour de la petite table ronde, laquelle, avec un sofa, un poste informatique et une armoire pleine de classeurs, meuble le bureau de la permanence, au siège du Secours Catholique de Seine-et-Marne. « *J'ai compris*, répond, timide, le jeune homme de 28 ans, originaire de Côte d'Ivoire. *Mais je préfère que tu m'expliques à nouveau* ».

Sans-abri depuis plusieurs semaines, William* a entamé, avec l'aide de la permanence, un recours Dahomé (Droit à l'hébergement opposable), dans l'espoir de se voir attribuer par la Préfecture un hébergement pérenne. « *Pérenne, ça veut dire de longue durée* », lui explique posément Evelyne. Dans la main de la bénévole, le courrier de la Commission reçu par William* qui lui signifie que son recours a été rejeté, « *le requérant ne justifiant pas de démarches préalables suffisantes auprès du 115**.* »

“prioritaire et urgent”

« *Cela veut dire que tu n'as pas assez appelé le 115 pour signaler ta situation* », reformule Evelyne. « *Je m'étais découragé*, confie William*. *Ça ne décroche pas, ou bien il n'y a pas de place disponible.* » Evelyne se montre rassurante : « *Je te propose de rédiger un recours gracieux auprès de la Commission pour expliquer que depuis le mois de janvier tu appelles régulièrement.* » Evelyne se chargera de faire partir le courrier le jour même, en recommandé avec accusé de réception.

La bénévole a bon espoir que William* soit reconnu “prioritaire et urgent” par la Commission. Dans ce cas, une proposition d'hébergement (et pas seulement de mise à l'abri temporaire dans un gymnase) devra lui être faite par la Préfecture dans les six semaines. En pratique cependant, de nombreuses personnes, en particulier des familles avec enfants, attendent déjà une telle proposition, précise Evelyne. Alors, « *si rien ne se passe* » pour William*, le Secours Catholique l'aidera à déposer un recours devant le tribunal administratif.

« Un hébergement me permettrait d'être un peu plus stable mentalement et de chercher à nouveau un petit travail, estime le jeune homme, qui reconnaît : « Seul, je ne pourrais pas remplir tous ces documents, j'ai besoin d'un soutien. » Le formulaire court sur sept pages, avec de nombreuses rubriques à cocher, des justificatifs à joindre, mais aussi un argumentaire libre à produire. « Les personnes qui le remplissent seules font des erreurs et voient souvent leur recours rejeté », constate Evelyne.

Les bénévoles de la permanence Daho/Dalo de Meaux accompagnent dans ces démarches spécifiques une soixantaine de personnes chaque année, venues « *par le bouche à oreille* ». À raison de deux rendez-vous chaque mercredi : l'un en matinée, l'autre l'après-midi. « *On prend le temps, pour prendre soin de la personne* », souligne Evelyne, que cet engagement, qui va au-delà du seul aspect administratif, a fini par « *prendre aux tripes* ». « *Les personnes que l'on aide repartent un peu plus sereines, car on leur a expliqué ce qui les attendait.* »

Leur soutien m'apaise

Cet après-midi-là, Aminata, 27 ans, originaire du Burkina Faso, succède à William* dans le bureau. Elle est reçue par Evelyne, en binôme avec Jean-Jacques. Avec ses trois enfants et son compagnon, Aminata a été reconnue prioritaire pour un hébergement après avoir vécu plusieurs semaines littéralement dehors. Hébergés un temps en hôtel social, ils ont finalement obtenu un "logement de transition" - c'est-à-dire pour une durée limitée - : un appartement avec une cuisine et deux chambres.

Bénéficiaire du statut de réfugiée, Aminata a ensuite pu déposer une demande de logement social. En parallèle, avec l'aide de la permanence du Secours Catholique, elle est en train d'établir, cette fois, un recours Dalo (Droit au logement opposable), permettant d'appuyer la nécessité d'un logement définitif pour la famille. « *Evelyne et Jean-Jacques sont d'une grande aide, témoigne la mère de famille. Leur soutien m'apaise.* » « *Les démarches prennent du temps, on bataille parfois des années aux côtés des personnes, conclut Jean-Jacques, mais c'est une grande satisfaction quand ça finit par aboutir.* »

* prénom d'emprunt

** numéro d'urgence sociale

CAMPAGNE "NON ASSISTANCE À PERSONNES MAL-LOGÉES"

Les 40 organisations du Collectif des Associations pour le Logement, dont le Secours Catholique est membre, ont lancé une campagne pour rappeler à l'État ses obligations légales en matière d'hébergement d'urgence et de mise en œuvre du Droit au logement opposable (Dalo).

Vous pouvez vous mobiliser avec nous **en partageant sur vos réseaux sociaux la vidéo de la campagne ou en signant la pétition.**

Soutenir la campagne ET SIGNER LA PÉTITION

Clarisse Briot (Journaliste) - Vincent Boisot (Photographe)

<https://seineetmarne.secours-catholique.org/notre-actualite/hebergement-logement-meaux-une-permanence-pour-aider-aux-demarches>